

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette à Sainte-Ursule, le 15 novembre 2018 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Barbara Paillé.

15 novembre 2018

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont, présidente
M. Roger Michaud, substitut de Maskinongé
M. Réjean Carle, Sainte-Ursule
M. Alain Pichette, Louiseville
M. Sylvain Arvisais, Saint-Léon-le-Grand
M. André Clément, Saint-Justin

Étaient aussi présent :

M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier
M. Francis Morel-Benoit, responsable des opérations

Était absent :

M. Gaétan Beauclair, Yamachiche

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la présidente d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.1 Nomination du président d'élection
 - 2.2 Élection à la présidence du Conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré
 - 2.3 Élection à la vice-présidence du Conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré
3. Adoption des procès-verbaux suivants :
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2018
 - 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 octobre 2018
4. Dépôt et adoption de la correspondance
5. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
6. Approbation du paiement des comptes
7. Dépôt des résultats financiers au 31 octobre 2018

8. Consommation hebdomadaire
9. Suivi des nappes de la Régie
10. Pluviométrie
11. Information sur les opérations et équipements
 - 11.1 Rapport d'activités de Francis Morel-Benoît
 - 11.2 Recharge de chemins
 - 11.3 Remplacement du Puits SE-12
 - 11.4 Chambre de compteur de Yamachiche
12. Organisme des Bassins Versants – Rivière du Loup – Yamachiche et Maskinongé
13. Varia
 - 13.1 Dossier Yamachiche
 - 13.2 Politique salariale et conditions de travail
 - 13.3 Adoption du règlement sur l'ajustement du salaire des membres du conseil d'administration
 - 13.4 Offre de services forfaitaires de consultations juridiques
 - 13.5 Fourniture de produits chimiques pour le traitement de l'eau – Regroupement intermunicipal 2019
 - 13.6 Signature des effets bancaires
 - 13.7 Dîner des employés en décembre
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2018-11-171

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Arvisais et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

2.1 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Monsieur Réjean Carle propose la nomination de Monsieur Mario Paillé au poste de président d'élection pour le choix du président et du vice-président du Conseil d'administration de la Régie.

2.2 ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Monsieur Mario Paillé demande des propositions pour le poste de président dont le mandat sera d'une durée de 12 mois, soit jusqu'en novembre 2019.

Monsieur Roger Michaud propose Madame Barbara Paillé.

Madame Barbara Paillé accepte de poser sa candidature au poste de présidente du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré.

Comme il n'y a pas d'autres candidatures, Monsieur Mario Paillé déclare alors élue Madame Barbara Paillé pour occuper le poste de présidente du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré jusqu'en novembre 2019.

Madame Barbara Paillé remercie les autres membres du conseil pour la confiance accordée pour occuper le poste de présidente du conseil.

2.3 ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Monsieur Mario Paillé fait la lecture d'un courriel reçu de Monsieur Jonathan Lacourse. Ce dernier étant absent de la réunion, il signifie son intérêt pour occuper le poste de vice-président.

Monsieur Mario Paillé demande des propositions pour le poste de vice-président dont le mandat sera d'une durée de 12 mois, soit jusqu'en novembre 2019.

Monsieur André Clément propose Monsieur Jonathan Lacourse et Monsieur Réjean Carle le seconde.

Comme il n'y a pas d'autres candidatures, Monsieur Mario Paillé déclare alors élu Monsieur Jonathan Lacourse pour occuper le poste de vice-président du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré jusqu'en novembre 2019.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SUIVANT :

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2018

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 octobre 2018

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie des procès-verbaux des séances ci-haut mentionnées ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

POUR CE MOTIF :

2018-11-172 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2018.

2018-11-173 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Sylvain Arvisais et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 octobre 2018.

4. CORRESPONDANCES RECUES

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 18 octobre 2018 et résume les communications ayant un intérêt public.

2018-11-174 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Roger Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

5. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 12 novembre 2018 ;

POUR CE MOTIF :

2018-11-175 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Alain Pichette et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

6. APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 12 novembre 2018 ;

POUR CE MOTIF :

2018-11-176 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Réjean Carle et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de soixante-et-un mille cinq cent cinquante-deux et quarante-trois (61 552,43 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 15 novembre 2018.

Mario Paillé, trésorier

7. DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 31 octobre 2018 préparé en date du 12 novembre 2018 ;

POUR CE MOTIF :

2018-11-177 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Alain Pichette et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 31 octobre 2018.

8. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 13 novembre 2018 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

9. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 4 novembre 2018 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

10. PLUVIOMÉTRIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 8 novembre 2018 relativement à la pluviométrie.

11. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS

11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRANCIS MOREL-BENOÎT

Rapport de Francis Morel Benoit sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- La carrière Maskimo a enregistré une lecture des nitrites/nitrates dans le secteur des puits SU-02 et SU-03 de 11 mg/l le 23 octobre dernier. Le 2 octobre ils avaient enregistré une lecture à 15 mg/l. Un second échantillonnage a été prélevé au sud-est de ces puits et ils ont obtenu un résultat de 23 mg/l. Cette valeur était de 4 mg/l lors de la campagne précédente. Le suivi de ces deux puits se poursuivra à toutes les deux semaines, jusqu'à la diminution des valeurs sous le seuil de 5 mg/l du paramètre des nitrites/nitrates. Les résultats des campagnes d'échantillonnage font actuellement l'objet d'une analyse par un ingénieur hydrogéologue. Un rapport complet sera produit au mois de janvier prochain. Nous avons averti Akifer de la situation. Elle devait contacter Maskimo pour s'assurer qu'ils procèdent de la bonne manière pour les échantillonnages.
- Nous avons fabriqué un arbre de mélangeur de chlore avec des pièces de PVC afin de faire des tests pour voir s'il sera plus résistant.
- La construction des petits toits au-dessus des portes du BSA a été faite par Construction Mario Bellemare.
- Nous avons graissé l'unité de ventilation dans la salle de chlore du BSE et le bruit a diminué.
- Nous avons remplacé les batteries de la génératrice des puits SA-23/24.
- Les travaux de la chambre 101 sont en cours.
- Nous avons acheté de petites pompes pour nos bâtiments de traitement.
- Nous avons acheté des sondes de pH, des lampes UV et des sondes de comparaison pour analyseur de chlore en continu.
- Neksys est venu faire de petites modifications à notre télémétrie.
- Le remplacement des puits SU-02 et SE-12 a été fait.

11.2 RECHARGE DE CHEMINS

CONSIDÉRANT QU'il faudrait faire la recharge de gravier des chemins du Sapin vert, du Puits SA-21 et des Puits SA-23/24 ;

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes pour la recharge avec du gravier 0 - 3/4 grade MTQ déposées lors du caucus du 29 octobre 2018 :

Site	B. Lessard Excavation	Excavation Arseneault
Sapin vert	12 373,50 \$	14 725,00 \$
Puits SA-21	10 593,75 \$	12 250,00 \$
Puits SA-23/24	5 966,40 \$	7 300,00 \$

Plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la décision de procéder à la recharge des chemins du Sapin vert et des Puits SA-23/24 par B. Lessard Excavation avait été prise lors du caucus du 29 octobre 2018 ;

POUR CES MOTIFS :

2018-11-178 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Sylvain Arvisais et résolu à l'unanimité des membres présents d'entériner la décision prise lors du caucus du 29 octobre 2018 de procéder à la recharge des chemins du Sapin vert et des Puits SA-23/24 par B. Lessard Excavation pour la somme de 18 339,90 \$ plus taxes.

11.3 REEMPLACEMENT DU PUIITS SE-12

CONSIDÉRANT QUE la pompe du Puits SE-12 était défectueuse ;

CONSIDÉRANT QUE le moteur du Puits SE-12 approchait la fin de sa vie utile ;

CONSIDÉRANT l'importance du Puits SE-12 pour la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons la pompe en inventaire et qu'il fallait acheter le moteur chez Danovar au coût de 2 398,00 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QU'il avait lieu de procéder à l'inspection du Puits SE-12 par caméra lors de son remplacement ;

CONSIDÉRANT QUE la décision prise lors du caucus du 29 octobre de procéder au remplacement du Puits SE-12 par Danovar et à l'inspection par caméra par Akifer ;

POUR CES MOTIFS :

2018-11-179 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents d'entériner la décision prise lors du caucus du 29 octobre 2018 de procéder au remplacement du moteur et de la pompe du Puits SE-12 par Danovar et à l'inspection par caméra par Akifer.

11.4 CHAMBRE DE COMPTEUR DE YAMACHICHE

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2018-10-163, les membres du conseil de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré ont demandé à M. Francis Morel-Benoit

d'obtenir des soumissions pour remplacer le débitmètre, installer une vanne de contrôle de débit et une conduite de dérivation ;

CONSIDÉRANT les soumissions ci-dessous :

Équipements pour la chambre de contrôle de débit :

Fournisseur	Équipement	Prix
Les Contrôles Laurentides	Actuateur Keystone avec vanne papillon 6 po	3 800,00 \$
Endress & Hauser	Débitmètre magnétique et 2 capteurs de pression	6 550,00 \$
B. Lessard Excavation	Excavation pour installation des fils électriques	1 000,00 \$
Neksys	Raccordement électrique et programmation	15 000,00 \$
Wolseley	Pièces d'aqueduc et plomberie	1 000,00 \$
	Imprévu 5%	1 367,50 \$
	TOTAL	28 717,50 \$

Équipements pour la conduite de dérivation :

Fournisseur	Équipement	Prix
Wolseley	Conduites et pièces d'aqueduc 6 po	6 850,00 \$
B. Lessard Excavation	Excavation	6 200,00 \$
B. Lessard Excavation	4 butés de 6 pieds	600,00 \$
	Imprévu 5%	682,50 \$
	TOTAL	14 332,50 \$

POUR CES MOTIFS :

2018-11-180

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder au remplacement du débitmètre, à l'installation d'une vanne de contrôle de débit et la construction d'une conduite de dérivation pour la chambre de compteur de Yamachiche.

12. ORGANISMES DES BASSINS VERSANTS – RIVIÈRE DU LOUP-YAMACHICHE ET MASKINONGÉ

Aucun développement.

13. VARIA

13.1 DOSSIER YAMACHICHE

Aucun développement.

13.2 POLITIQUE SALARIALE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de regrouper toutes les conditions de travail des employés de la Régie dans un seul document ;

CONSIDÉRANT QUE M. Mario Paillé dépose un document intitulé « *Politique salariale et conditions de travail des employés de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré* » ;

POUR CES MOTIFS :

2018-11-181 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter avec modifications la « *Politique salariale et conditions de travail des employés de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré* ».

13.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR L'AJUSTEMENT DU SALAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été signifié précédemment lors de la séance régulière du 18 octobre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE

2018-11-182 **II EST PROPOSÉ** par Monsieur Réjean Carle et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré que le présent règlement no 23 établissant la rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'année 2018 soit adopté.

ARTICLE 1 : TITRE

Le présent règlement porte le numéro 23 et est intitulé :

**RÈGLEMENT NO. 23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 15 ;
RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ARTICLE 2 : RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'article 2 du règlement no 15 est annulé et remplacé par ce qui suit :

2.1 À compter du 1^{er} janvier 2018, la rémunération du président incluant l'allocation de dépense est répartie comme suit :

2.1.1 Rémunération mensuelle de base :

- Rémunération : cent quarante-cinq et dix (145,10\$)
- Allocation de dépense : soixante-douze et cinquante-cinq (72,55\$)

Pour rémunérer le travail fait mensuellement et payable la première semaine du mois suivant. Non-applicable au substitut.

2.1.2 Rémunération de présence aux réunions :

- Rémunération : cent quarante-cinq et dix (145,10\$)
- Allocation de dépense : soixante-douze et cinquante-cinq (72,55\$)

Pour rémunérer la présence aux réunions du président et payable la semaine suivant la tenue de la réunion. Le substitut du président touchera la rémunération des délégués.

2.2 À compter du 1^{er} janvier 2018, la rémunération de chacun des délégués municipaux incluant l'allocation de dépense est répartie comme suit :

2.2.1 Rémunération mensuelle de base :

- Rémunération : quarante-huit et trente-six (48,36\$)
- Allocation de dépense : vingt-quatre et dix-neuf (24,19\$)

Pour rémunérer le travail fait mensuellement par le délégué de chaque municipalité et payable la première semaine du mois suivant. Non-applicable aux substituts.

2.2.2 Rémunération de présence aux réunions :

- Rémunération : quarante-huit et trente-six (48,36\$)
- Allocation de dépense : vingt-quatre et dix-neuf (24,19\$)

Pour rémunérer le délégué ou le substitut de chaque municipalité présent aux réunions et payable la semaine suivant la tenue de la réunion.

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, et sera rétroactif, le cas échéant au 1^{er} janvier 2018. La rétroactivité est applicable uniquement au président et au délégué de chaque municipalité pour leur travail mensuel, les réunions ayant déjà été rémunérées.

13.4 OFFRE DE SERVICES FORFAITAIRES DE CONSULTATIONS JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE la firme Morency Société d'avocats dépose une offre de renouvellement de service forfaitaire de consultation juridique pour les cinq (5) prochaines années selon les modalités suivantes :

- Coût annuel de 500\$ plus taxes et déboursés
- Renouvellement automatique selon les mêmes modalités, hormis pour le tarif forfaitaire qui sera augmenter de 2% pour l'année suivante

POUR CE MOTIF :

2018-11-183

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Arvisais et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de renouvellement de Morency Société d'avocats pour le service forfaitaire de consultation juridique pour les cinq (5) prochaines années.

13.5 FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU – REGROUPEMENT INTERMUNICIPAL 2019

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Mario Paillé, secrétaire-trésorier et Francis Morel-Benoit, responsable des opérations déposent un rapport relativement aux

soumissions reçues en vue de la fourniture des produits chimiques nécessaires au traitement de l'eau pour l'année 2019, dans le cadre d'un regroupement intermunicipal, se résumant comme suit :

Entreprise	Produit	Format	Unité	Quantité	Prix	Total
Kemira Water Solutions Canada Inc.	1.0 ALUMINATE DE SOUDE	Sax 20	kg l	56 700	0,89 \$	50 463,00 \$
	11.0 SULFATE D'ALUMINIUM	Vrac	t.m.l.	985	245,00 \$	241 325,00 \$
	15.0 POLY-ALUMINIUM-SILICATE-SULFATE	Vrac	t.m.l.	90	439,00 \$	39 510,00 \$
	16.0 CHLORURE FERRIQUE	Vrac	kg fe	111 281	2,43 \$	270 412,83 \$
	17.0 POLYCHLORURE D'ALUMINIUM- PAX XL6	Vrac	t.m.l.	50	414,00 \$	20 700,00 \$
	18.0 SULFATE FERRIQUE	Vrac	t.m.l.	1 310	245,00 \$	320 950,00 \$
	19.0 CHLOROHYDRATE D'ALUMINIUM – PAX-XL 1900	Vrac	kg	244 500	0,88 \$	215 160,00 \$
Les Produits Chimiques ERPAC Inc.	3.0 POLYMÈRE	Magnafloc LT22 S / Prosedim CSP 635	kg	600	5,43 \$	3 258,00 \$
	3.0 POLYMÈRE	Magnafloc LT20 / ASP 20	kg	300	4,98 \$	1 494,00 \$
	3.0 POLYMÈRE	Magnafloc LT25 / ASP 25	kg	4 325	4,90 \$	21 192,50 \$
	4.0 MÉLANGE DE POLYPHOSPHATE ET DE ZINC	Sacs de 22,7 kg / Avec analyses	kg	4 570	9,03 \$	41 267,10 \$
	5.0 MÉLANGE DE PHOSPHATE ET DE ZINC	Vrac / Avec analyses	kg/l	20 400	8,65 \$	176 460,00 \$
Quadra Chimie Ltée	2.0 CARBONATE DE SOUDE DENSES	Super sacs 1 000 kg	kg	45 000	0,64 \$	28 800,00 \$
Graymont Inc.	8.0 CHAUX HYDRATÉE	Sacs	t.m.	45	552,20 \$	24 849,00 \$
	8.0 CHAUX HYDRATÉE	Vrac	t.m.	274	500,00 \$	137 000,00 \$
Javel Bois-Francis	10.0 HYPOCHLORITE DE SODIUM	Baril de 20 l	litres	20 000	0,6750 \$	13 500,00 \$
	10.0 HYPOCHLORITE DE SODIUM	Vrac	litres	201 000	0,5990 \$	120 399,00 \$
Produits Chimiques Sodrox	12.0 SOUDE CAUSTIQUE (HYDROXYDE DE SODIUM)	Vrac	t.m.s.	211	995,00 \$	209 945,00 \$
Univar	6.0 MÉLANGE DE PYROPHOSPHATE TETRASODIQUE	Sacs de 22,7 kg ou 25 kg	kg	3 175	4,5144 \$	14 333,22 \$
	14.0 PERMANGANATE DE POTASSIUM	Baril / Cairox ou Jialing	kg	5 925	5,4455 \$	32 264,59 \$
	15.0 POLY-ALUMINIUM-SILICATE-SULFATE	Cube 1000 litres	t.m.l.	9,4	1 134,00 \$	10 659,60 \$
Brenntag Canada Inc.	2.0 CARBONATE DE SOUDE DENSES	Sac 25 kg	kg	13 750	0,67 \$	9 212,50 \$
	3.0 POLYMÈRE	Magnafloc LT7995 / Barils de 205L	litres	205	14,99 \$	3 072,95 \$
	4.0 MÉLANGE DE POLYPHOSPHATE ET DE ZINC	Sacs de 22,7 kg / Sans analyses	kg	4 570	4,3399 \$	19 833,34 \$
	5.0 MÉLANGE DE PHOSPHATE ET DE ZINC	Vrac / Sans analyses	kg/l	20 400	2,3990 \$	48 939,60 \$
	7.0 CHARBON ACTIF	Sacs de 22,7 kg ou 18,14 kg	kg	9 000	2,2499 \$	20 249,10 \$
	7.0 CHARBON ACTIF	Vrac	kg	9 100	2,7399 \$	24 933,09 \$
	9.0 CHLORE	Cylindre de 68 kg	kg	17 356	3,40 \$	59 010,40 \$
	13.0 SILICATE DE SODIUM	Vrac	t.m.l.	110	420,00 \$	46 200,00 \$

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'Aqueduc de Grand Pré a accepté de procéder à un appel d'offres public pour elle-même et au nom des municipalités de Nicolet, Bécancour, Drummondville, Maskinongé, Plessisville, Louiseville, Warwick et Victoriaville ;

CONSIDÉRANT QUE, après examen des soumissions, MM. Mario Paillé et Francis Morel-Benoit recommandent, pour l'année 2019, que les produits soient achetés des plus bas soumissionnaires conformes, aux prix indiqués, taxes non incluses ;

POUR CES MOTIFS :

2018-11-184

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Carle et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le rapport de MM. Mario Paillé et Francis Morel-Benoit, et d'accepter, pour elle-même et au nom des municipalités ci-dessus mentionnées, les plus basses soumissions conformes, aux prix indiqués, en relation avec chacune d'elles, taxes non incluses, concernant la fourniture des produits chimiques nécessaires au traitement de l'eau pour l'année 2019, dans le cadre d'un regroupement intermunicipal. Les montants des contrats ci-haut mentionnés sont à titre indicatif seulement. La mandataire et les participants au regroupement paieront les fournisseurs selon les dispositions des articles 5, 17 et 30 du document d'appel d'offres.

13.6 SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de changement aux postes de Président et Vice-Président de la Régie, les signataires ;

